



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 17 juin 2021

Volaille de chair A défaut d'équilibre dans un contrat, c'est de l'asservissement

Face à de nombreuses remontées de son réseau local et suite aux premières tendances de revenu sur l'année 2020 en volailles de chair (15 500 € par UTH), la FDSEA 22 a souhaité faire un point avec les éleveurs afin de mieux comprendre la situation et envisager des pistes de travail qui permette de définir un réel avenir pour cette filière de production.

De nombreux éleveurs rencontrent des perturbations importantes dans la gestion de leurs élevages : grattage, gavage, mauvaise absorption, sous – performance Ces difficultés, qui perdurent depuis un an, seraient dues à la **baisse de la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments**. S'ajoute à cela une augmentation de 15 % des charges variables, en lien, notamment avec l'inflation du cours des matières premières.

Ces deux facteurs engendrent une baisse d'au moins 30 % de la marge brute et précarise une situation financière déjà délicate.

Et pourtant, les éleveurs répondent en continu aux demandes des abattoirs et intégrateurs en terme de conditions d'élevage afin d'améliorer le confort des animaux, de répondre aux nouvelles normes de bien-être animal (fenêtres, jouets, perchoirs...) et de s'adapter à l'évolution de la demande. Les partenaires de la filière véhiculent, à cet effet, une image dynamique et positive des éleveurs qui séduit le consommateur. Mais, cette image est mensongère tant le bien – être des éleveurs n'est pas pris en compte par ces derniers. En effet, toutes ces évolutions entraînent des investissements. Mais, pour quel retour ? La rémunération des éleveurs subit, à la fois, une diminution des indices techniques et une augmentation des pénalités abattoirs.

L'échange avec les éleveurs a, par ailleurs, mis en évidence des contradictions dans les messages techniques d'un élevage à l'autre.

La FDSEA 22 juge cette situation inacceptable et demande :

- Une mise au point sur les formules d'aliment, la hausse des matières premières ne devant pas générer des choix de substitution préjudiciables aux éleveurs. C'est au marché de s'adapter à la conjoncture des matières premières et non aux éleveurs de la porter,
- Une mise à plat des contrats, extrêmement déséquilibrés. Les éleveurs prennent des engagements à travers ces contrats. Ils ont droit à un minimum de respect. Un contrat à sens unique, c'est de l'asservissement,



COMMUNIQUE DE PRESSE

- Un repositionnement de l'organisation de producteurs dans la chaîne des partenaires. Conformément aux nouvelles dispositions souhaitées à travers la loi EGALIM, il nous semble important que ces organisations jouent pleinement leur rôle. A ce titre, elles ne sont pas simplement une boîte aux lettres mais doivent être un acteur reconnu et considéré avec lequel on échange et on construit.

L'année écoulée a remis en avant l'importance de la souveraineté alimentaire. Nul besoin de rappeler la forte dépendance internationale en viande de volaille de chair. Les éleveurs ont d'ailleurs mis la pression sur la distribution et la restauration pour dénoncer cette situation et encourager la valorisation d'une production nationale. Mais, là aussi, pour quel retour de leurs partenaires ? Comment expliquer que, malgré une hausse de la consommation en 2020, la production ait diminuée de 20% ?

Enfin, la situation actuelle des éleveurs n'est pas un signe positif pour développer la production et faciliter le renouvellement des générations.

Cette situation devrait mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière dans une réelle logique de partenariat. **Nous attendons des actes forts de ces partenaires.**

Contact :
Philippe Cherdel, Secrétaire Général FDSEA22.